



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
REGION Île de France
snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com

Le 25 mars, mobilisons nous contre la casse de la PJJ

Le 25 mars, le Sénat va étudier et amender le projet de loi ATTAL, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 février. Pour le législateur et le gouvernement illégitime, il s'agit de rapprocher toujours plus la justice des enfants de celle des adultes ! La comparution immédiate, la disparition de l'atténuation de la peine, la « responsabilisation des parents » sont les éléments phares pour « restaurer l'autorité de la Justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » (c'est le nom donné à ce funeste projet de loi). Les sénateurs et sénatrices rétrogrades vont tenter de pousser la logique plus loin, l'idée étant, notamment de supprimer l'éducatif en post-sentenciel. Par exemple, les mesures éducatives judiciaires seraient susceptibles de sanctions pénales en cas de non-respect.

Cette récurrente idée que la justice des Enfants serait laxiste et que les adolescent.es d'aujourd'hui seraient plus violent.es que ceux d'hier est un étendard de l'idéologie ambiante, libérale et autoritaire à la fois. En effet, le souhait est de supprimer les services publics, notamment ceux en faveur de l'éducation et de l'émancipation de la jeunesse, tout en maintenant un système répressif, protecteur des plus aisés et du système capitaliste. Ainsi, les populations fragiles et déjà précaires sont sommées d'accepter leur sort et de ne pas troubler l'ordre établi, sous peine d'être sévèrement sanctionnées.

A la PJJ, cette politique de plus en plus extrême-droitière se traduit à tous les niveaux :
-baisse des moyens matériels et humains pour l'éducatif (loi de finances puis arbitrages budgétaires) ;
-suppression des missions permettant d'accompagner les adolescents et adolescentes ayant commis un ou plusieurs actes de délinquance et/ou en souffrance et en danger (CJPM, bloc-peines et peut-être loi ATTAL).

La mobilisation de l'été 2024 a permis de limiter la casse et de « récupérer » des personnel.les contractuel.les. Malheureusement, ce répit fut de courte durée, puisqu'il est de nouveau annoncé des non-renouvellement de contrats (à hauteur de 67 en Ile-de-France, région déjà sous-dotée au regard des besoins et des listes d'attente, notamment en Seine-saint-Denis ou à Paris).

Lorsque l'on lie le budget prévisionnel présenté par la DIR-IDF et les modifications législatives qui se préparent, il est clair que le projet du gouvernement se déroule tel un rouleau compresseur : dévolution de moyens à la création d'un futur CEF au détriment d'associations soutenant les projets éducatifs permettant l'accès à la citoyenneté, aux loisirs, à la culture ; suppression de postes, mais aussi de missions éducatives en milieu ouvert ; sortie des UEAT des Tribunaux pour n'y laisser que la mission de déférément, donc la plus répressive et la moins propice à la réflexion. Pour l'exercer,

les éducateurs et éducatrices seront de plus isolé.es, donc moins à même de résister aux réquisitions du Parquet en faisant les propositions leur paraissant les plus adaptées à la situation et à la personnalité du jeune. Le passage à l'acte risque, là encore, de prendre l'ascendant sur l'histoire de l'adolescent ou l'adolescente et sur le contexte dans lequel il s'est produit. Sans évoquer l'urgence et le manque de moyens auxquels les professionnel.les sont confronté.es.

Il ne s'agit pas de baisser les bras ! Une journée de grève et d'action a eu lieu le 12 février pour protester contre le projet de loi ATTAL. Le 25 mars le combat continue !

Nous vous invitons à nous réunir en Assemblée Générale au 54 rue de l'Arbre Sec à Paris (métro Chatelet) mardi 25 mars à partir de 10h00, avant de se rassembler devant le Tribunal de PARIS de 12h00 à 14h00.

Cette journée se poursuivra par un rassemblement devant le Sénat à partir de 15h00, afin d'échanger avec les élu.es qui le souhaiteront.